

VOLUME 11 · DECEMBRE 2020

ADONAI

REVIEW

LE SABBAT DE LA CREATION

LE PREMIER SABBAT

LES ÉTAPES DANS LA CRÉATION DU SABBAT

LE SABBAT A ÉTÉ FAIT POUR L'HOMME

LE SABBAT N'EST PAS UNE NOUVELLE INSTITUTION



- 3 Le premier sabbat**
- 5 LA PREMIÈRE ÉTAPE dans la création du sabbat**
- 6 LA SECONDE ETAPE dans la création du sabbat**
- 7 LA TROISIÈME ÉTAPE dans la création du sabbat**
- 9 Le sabbat a été fait pour l'homme**
- 11 Le sabbat avant le Sinaï**
- 12 Le sabbat n'est pas une nouvelle institution**
- 13 Le sabbat au Sinaï**
- 14 Le commandement du Sabbat**
- 15 Comment différencier les vrais prophètes de Dieu d'avec les faux prophètes ?**

LE PREMIER SABBAT

Le premier coucher du soleil qu'Adam ait jamais vu était un coucher du soleil du Sabbat. Des milliers d'années ont passé depuis lors, et dix mille couchers du soleil ont témoigné du fait que notre Dieu est un amoureux de la gloire et de la beauté. Les hommes ont été témoins encore et encore du miracle de la nuit qui se change en jour et du jour en nuit, et ils ont admiré la beauté exquise de la scène. Ils ont vu dans le coucher du soleil, la beauté, la terreur, la majesté du Sinaï. Ils ont vu une réplique de Golgotha tandis que les nuages épais se rassemblaient dans un espace clair, mis en gloire. Ils ont vu les cieux baignés dans la séraphique, les beautés merveilleuses du paradis alors que les couleurs harmonieuses changeaient lentement de gloire en gloire, enregistrant dans les cieux une image de l'harmonie et de la beauté inégalée ; et dans l'âme un signe de cette paix qui dépasse la compréhension. Pourtant, avec tout ceci, on peine à croire qu'il y ait eu un coucher du soleil comparable à ce premier coucher du soleil, lorsque Dieu et l'homme, ensemble, ont été témoins de l'inauguration du premier sabbat sur la terre.

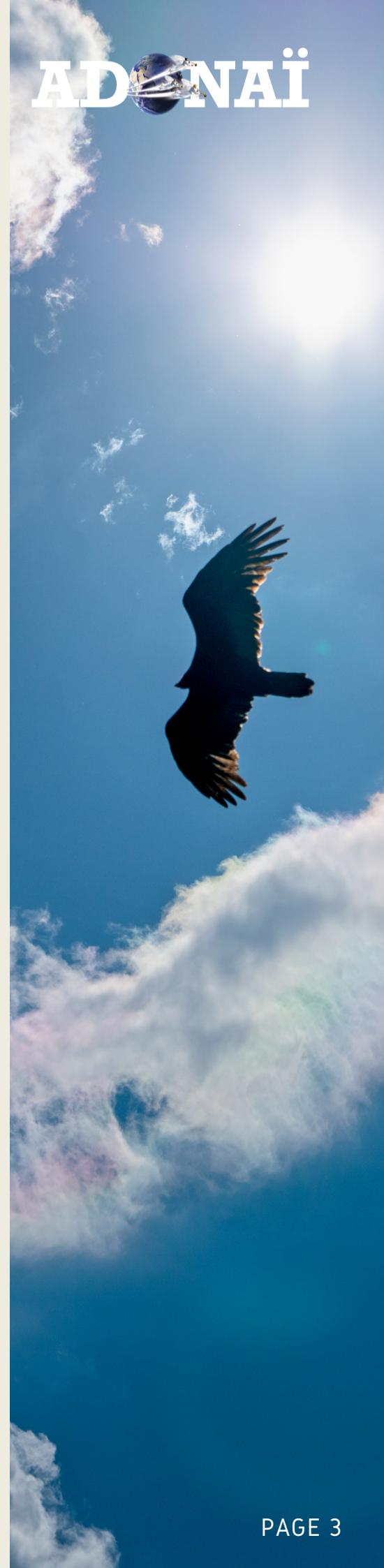
Dieu aurait pu faire plusieurs choses différemment, Son but dans la création était utilitaire. Lorsque les hommes veulent de la lumière ou des ténèbres, ils allument la lumière ou éteignent la lumière, et l'effet du désir est immédiatement accompli. Dieu aurait pu faire la même chose. Mais Il choisit une autre voie, la manière la plus lente. Le chemin de la beauté et de l'émerveillement. Lentement, Il fait que la lumière s'estompe et l'Artiste céleste montre ce qui peut être fait avec la poussière de la terre, la brume du ciel et la lumière des lumineux qu'il a nommés, alors qu'il mélangeait ces ingrédients dans Son laboratoire, et montrait le résultat à l'homme dans le coucher du soleil.

Le Dieu qui créa des millions de fleurs inédites, qui plaça la perle dans l'océan et l'améthyste parmi les rochers, doit être un amoureux de la beauté. Tout ce que Dieu fait, Il l'accomplit de la façon la plus exquise et belle. Il n'est pas surprenant qu'il ait demandé à l'homme non seulement de L'adorer en sainteté mais « dans la beauté de la sainteté » (Psaume 29.2).

Les hommes ont péché et ont dégradé l'image de Dieu. A cause de la méchanceté des hommes, la terre est en train d'être transformée progressivement, de sa beauté originelle à un capharnaüm de laideur et d'horreur. Mais encore «Les cieux déclarent la gloire de Dieu, et le firmament démontre l'ouvrage de ses mains. Un jour profère une allocution à l'autre jour, et la nuit montre la connaissance à l'autre nuit. Il n'y a ni allocution, ni langage, leur voix ne s'entend pas. Leur alignment s'étend à travers toute la terre, et leurs paroles jusqu'au bout du monde. En eux, il a dressé un tabernacle pour le soleil ». (Psaume 19.1-4).

La désolation peut régner sur la terre, la mort peut traquer les autoroutes, mais Dieu parle encore dans et à travers la nature. Les cieux déclarent la gloire de Dieu et les couchers du soleil appellent encore les hommes à adorer le Dieu de beauté, de paix et d'amour.

«Le sabbat a été fait pour l'homme» (Marc 2.27). Cependant, il a été fait différemment de la façon dont les autres choses ont été faites. Du reste de la création il est dit : « Car il a parlé, et cela a été exécuté ; il a commandé, et cela a paru ». (Psaume 33.9). Par la parole divine le monde et les choses qui y sont contenues ont été appelés à l'existence. Mais il n'en fut pas de même pour le sabbat. Dieu n'a pas dit «Qu'il y ait un sabbat », et le sabbat fut. Le sabbat n'a pas été fait en une minute ou par décret divin. **Trois actions distinctes de Dieu sont enregistrées comme étant nécessaire pour créer le sabbat.**



**« C'EST POURQUOI J'AIME
TES COMMANDEMENTS
PLUS QUE L'OR, OUI PLUS
QUE L'OR FIN »**

Psaume 119:127



Nous aimerais prier pour toi

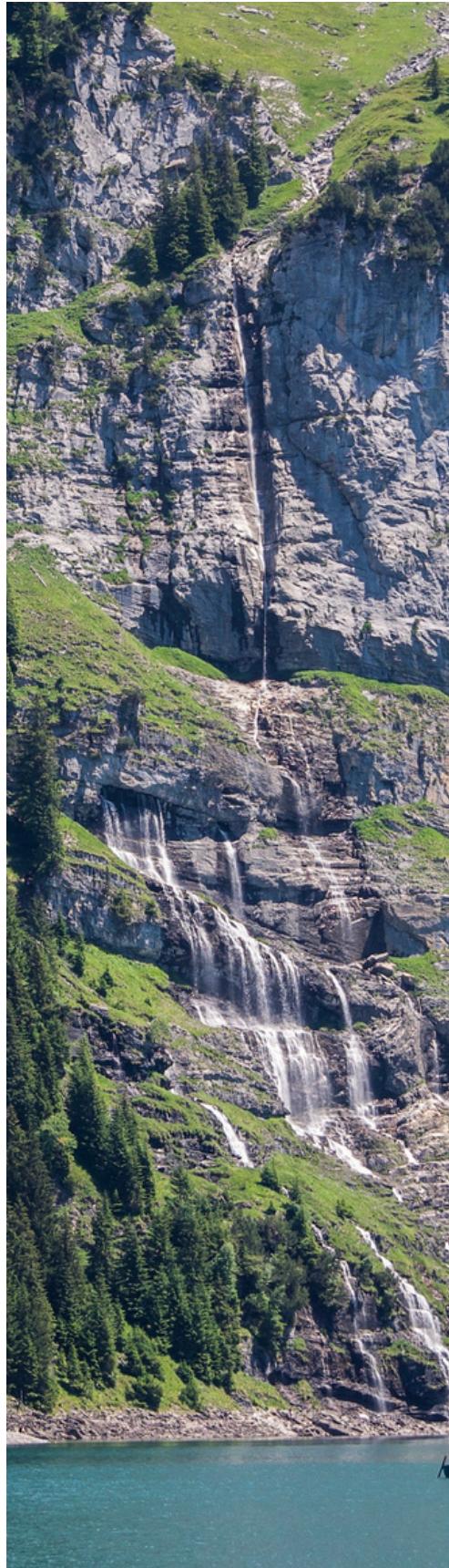
Le Seigneur, dans l'Évangile de Matthieu 7 :7, nous demande de lui présenter nos requêtes de prière. Lui qui lit dans les secrets saura nous répondre. As-tu un sujet pour lequel tu désires que nous prions pour toi ? en envoyant un mail au priere@adonaireview.com

LA PREMIÈRE ÉTAPE DANS LA CRÉATION DU SABBAT.-

« Et au septième jour Dieu acheva son œuvre qu'il avait faite ; et il se reposa au septième jour de toute son œuvre qu'il avait faite. Et Dieu bénit le septième jour, et le sanctifia ; parce qu'en [ce jour] il se reposa de toute son œuvre, laquelle Dieu avait créé et faite ». (Genèse 2.2-3).

Premièrement Dieu se reposa. Ce repos était un sujet d'exemple, car comme déjà souligné, Dieu n'était pas fatigué. Pourtant le repos était une condition nécessaire dans la création du sabbat. Puisque le repos de Dieu était pour l'homme un exemple à suivre, il était primordial qu'il se repose aussi longtemps qu'il souhaitait que l'homme se repose, ce qui ne consiste pas qu'à une partie du jour, mais à toute la journée. Désormais, la déclaration est faite que Dieu se reposa non seulement le ou dans le septième jour mais qu' « Il se reposa le septième jour » (Exode 20.11).

Si Dieu se reposa le septième jour, comment devons-nous comprendre la déclaration qui dit « le septième jour Dieu acheva son œuvre qu'il avait faite ; et il se reposa au septième jour de toute son œuvre qu'il avait faite ». (Genèse 2. 2-3) ? Le récit ne dit- il pas que Dieu acheva son œuvre le sixième jour au lieu du septième ? Nous pensons que non. La déclaration que les cieux et la terre furent achevés en six jours est vraie, et ainsi telle est la déclaration : Dieu acheva Son œuvre le septième jour. Les cieux et la terre étaient en effet finis, mais l'œuvre de Dieu n'était pas achevée. Il devait créer le Sabbat, et ceci Il pouvait le faire seulement le sabbat. Et ainsi Dieu fit durant le sabbat, le sabbat, et Il le créa en se reposant.



Cela mettait un terme à Son œuvre. Le sabbat était la touche finale. C'est seulement, lorsqu'il fit le sabbat que Son œuvre fut accomplie.

C'est parfaitement approprié que Dieu ait du finir Son œuvre le septième jour, faisant ainsi le sabbat une partie intégrale de la création, une partie qui ne pouvait pas être détachée ou séparée du repos. Dieu a t-il terminé Son œuvre le sixième jour ? Certains pourraient penser que le sabbat ne faisait pas partie du plan d'origine de Dieu, et que désormais il pourrait être ignoré. Quiconque croit dans une création achevée doit croire dans le sabbat, et inversement, quiconque ne croit pas dans le sabbat ne croit pas dans une création de Dieu achevée. A ceci l'écrivain des Hébreux fait référence lorsqu'il parle du septième jour, et note que « Pour nous qui avons cru, nous entrons dans le repos, comme il a dit : Comme j'ai juré dans ma colère : Si jamais ils entrent dans mon repos bien que les œuvres étaient achevées dès la fondation du monde ». (Hébreux 4.3) Dieu termina Son œuvre créatrice le septième jour en faisant le sabbat ce jour là. Le récit biblique dit : « Dieu bénit le septième jour et le sanctifia » (Genèse 2.3).

Dieu n'a pas bénî le sabbat en général, ni n'a bénî un sabbat, ni même le sabbat, mais le jour du sabbat et ce jour du sabbat est le septième jour. Sans aucun doute, ces déclarations sont très précises et définies pour une raison. Dieu ne voulait pas qu'il y ait une mauvaise compréhension ou de différend au sujet de ce qu'il avait dit et sur son sens. Il a fait tout ce qui pouvait être fait pour rendre le sujet clair. Il ne pouvait pas être plus spécifique.

LA SECONDE ETAPE DANS LA CRÉATION DU SABBAT.-

Nous pouvons comprendre de quelle manière Dieu peut bénir les êtres humains. Nous pouvons même comprendre comment Il peut bénir les animaux et leur donner leurs œuvres à faire en véhiculant les plans de Dieu ; mais comment Dieu peut-il bénir un jour, une division de temps, ni animé ni inanimé, ni mort ni vivant, une chose sans substance, une conception au lieu d'une réalité ? Le temps qui échappe à toute définition, toute l'humanité est-elle consciente de son existence et de sa réalité ? Comment le temps peut-il être bénit et être ainsi une bénédiction pour l'homme ?

Bien que le temps et l'espace soient au-delà de la compréhension humaine, chacun aide l'autre dans la compréhension de l'autre. Notre conception de l'espace nous aide à mieux comprendre le temps et

comment il est possible à Dieu de bénir le temps.

Nous allons à l'église pour adorer Dieu et entrons dans l'édifice qui Lui est consacré. Le bâtiment de l'église est simplement quatre murs entourant une partie de l'espace. L'espace dans les murs n'apparaît pas différemment de l'espace à l'extérieur. Et pourtant là, se trouve une différence. Quelque chose s'est passé. C'est un espace saint, un espace dédiacé au service de Dieu. Il est présent dans le bâtiment dans le sens où Il n'est pas présent à l'extérieur. Dieu a divisé l'espace dans l'espace - un espace est saint, l'autre ne l'est pas.

De même Dieu peut mettre à part un espace où Il choisit de se révéler Lui-même d'une manière particulière, ainsi Dieu peut mettre à

part le temps. De ce vaste océan de temps et d'espace, Il choisit une partie et la bénit, et la transforme en un temps bénit pour l'homme pour l'utiliser alors qu'il le dirige. Il semble être le même type de temps que l'autre, mais il ne l'est pas. C'est un temps bénit, et il ne doit pas être employé pour des buts ordinaires, si ceux-ci en eux-mêmes peuvent en être dignes. Comme nous ne pouvons pas utiliser une cathédrale dédicacée pour les buts d'entreprises ordinaires, ainsi nous ne pouvons pas utiliser le temps saint de Dieu pour des fins communes, cependant aussi légitimes qu'elles puissent paraître. Lorsque les véritables adorateurs de Dieu se rencontrent le sabbat, ils sont trois fois bénis, ils adorent un Dieu saint durant un temps saint et dans un lieu saint.



LA TROISIÈME ÉTAPE DANS LA CRÉATION DU SABBAT.-

« Dieu bénit le septième jour et le sanctifia ». La sanctification du septième jour est la troisième étape dans la création du sabbat.

Genèse 2.3 déclare que Dieu « bénit le septième jour, et le sanctifia ; parce qu'en [ce jour] il se reposa de toute son œuvre, laquelle Dieu avait créé et faite ». Nous notons que la raison donnée pour la bénédiction de Dieu et la sanctification du septième jour est « parce qu'en ce jour Il s'est reposé ». L'homme n'est pas ici mentionné. L'homme n'a pas travaillé, il ne fut pas amené à l'existence en six jours, et n'eut pas l'opportunité de travailler. Mais Dieu travailla. Il travailla en six jours et se reposa le septième jour. Ayant achevé Son labeur et Son repos, Il bénit et sanctifia le sabbat.

Il ne peut y avoir aucun but dans la bénédiction de Dieu d'un jour pour Son propre usage. Sa bénédiction et Sa sanctification doivent être une nécessité en faveur de quelqu'un

d'autre. Dieu est saint, Il est toujours saint. Il n'est pas plus saint à un certain temps qu'à un autre. Sa sainteté n'admet pas des niveaux. Mais il n'en est pas ainsi des hommes et des lieux. Ils sont saints en proportion de l'intimité développée avec Dieu.

Sanctifier selon le dictionnaire Webster, signifie « rendre sacré ou saint, mettre à part pour un service sacré ou pour un usage religieux... sanctifier ». Comme il est impossible de communiquer, de donner des qualités morales aux choses insensées, la sanctification, qui est appliquée au septième jour, doit signifier la même chose que la sanctification dans le cas du tabernacle et de ses meubles : mis à part, dédié à un usage saint.

Un édifice religieux est dédié et mis à part pour des fins religieuses, ainsi le sabbat a été dédié, sanctifié et mis à part. La sanctification, bien sûr, fait référence au futur et non pas au

passé. La dédicace d'une bâtie a lieu dans un temps défini, mais son effet est dirigé vers le futur. La consécration d'un pasteur pour une œuvre sacrée de Dieu est une action définie en regardant à son utilité future dans la cause de Dieu. Et ainsi la sanctification du sabbat était un acte tourné vers l'avenir ayant le bien de l'humanité en vue.

J'accentue sur la question, qui en effet est évidente par elle-même, pour la raison qu'il y a de ceux qui insistent en disant que la bénédiction et la sanctification du septième jour font référence au sabbat originel, et à ce sabbat uniquement et non pas aux sabbats qui suivent. Une telle déclaration semble vraiment absurde et totalement injustifiée. C'est comme prétendre que la dédicace d'une église, la sanctification d'ustensiles saints, la mise à part d'un homme pour l'œuvre sainte du ministère, sont des actions qui se réfèrent à ce moment particulier uniquement, et immédiatement après deviennent sans effet.



**« JE VOUS LE DIS EN VÉRITÉ, TOUTES
LES FOIS QUE VOUS AVEZ FAIT CES
CHOSES À L'UN DE CES PLUS PETITS DE
MES FRÈRES, C'EST À MOI QUE VOUS
LES AVEZ FAITES ».**



L'ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES DE MALADES « LE BON ACCUEIL »

Cette Association aide de diverses façons, non seulement les malades, mais également les familles qui les accompagnent, soit avec la recherche d'un logement pendant des soins, du soutien psychologique, de l'assistance administrative, de l'aide alimentaire et vestimentaire, des soins de bien-être, etc

Chacun d'entre nous peut être un jour ou l'autre confronté à la maladie. Nous avons besoin de vous afin de développer notre action.

LE SABBAT A ÉTÉ FAIT POUR L'HOMME

«Le sabbat a été fait pour l'homme» (Marc 2.27). Il n'a pas été fait pour Dieu ou pour les anges, bons ou mauvais. Il n'a pas été fait pour une catégorie particulière de la race humaine, ni n'a été fait pour les Juifs ou les Gentils, il a été fait pour l'homme, l'humanité, l'ensemble de la race humaine. Adam et Ève représentaient l'ensemble de l'humanité au commencement. Désormais, le sabbat a été fait pour eux, pour leurs enfants et pour les enfants de leurs enfants. C'est seulement de cette façon que l'on peut dire que le sabbat a été fait pour l'homme.

Si ce n'était uniquement que le sabbat de la création originale qui avait été bénî et sanctifié, il n'y aurait guère de sens à la déclaration disant que le sabbat a été fait pour l'homme, ni qu'il ne pourrait être une bénédiction pour l'homme. Ce serait simplement un fait historique, un point de recul constant dans le temps, toujours plus petit.

Une fois Christ et les disciples marchaient dans les champs le jour du sabbat. Les disciples avaient faim et cueillirent le grain ; cet acte était considéré comme légal les autres jours, mais il n'était pas permis par les Pharisiens le jour du sabbat. Toujours en alerte pour trouver quelque chose pour se plaindre de Christ, les Pharisiens allèrent vers Lui immédiatement disant : « Voici, pourquoi font-ils ce que la loi ne permet pas le jour de sabbat ? » (Marc 2.24).

Christ ne tarda pas à défendre ce qu'ils avaient fait. Il dit aux Pharisiens que le sabbat avait pour but d'être une bénédiction pour l'humanité non un fardeau ou un joug. La loi permettait de faire le bien le jour du sabbat. Il était permis de

servir les besoins de l'humanité, et citant David, il leur dit qu'il était permis de faire ce que les disciples avaient fait. Ensuite, il annonça le véritable principe de l'observation du sabbat. « Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat » (Marc 2.27). A ceci Il ajouta les paroles significatives, « C'est pourquoi le Fils d'homme est le Seigneur aussi du sabbat ». (Marc 2.28).

Christ avait une raison particulière pour se déclarer être le Seigneur du sabbat. Il considérait le sabbat comme un facteur vital dans la religion, diriger sa bonne observation, et se proclamer Lui-même Seigneur du sabbat. Pour lui c'était plus qu'un fait historique. Il le considérait comme une réalité vivante, une institution devant être défendue contre l'intrusion des Pharisiens, une institution dans laquelle Il était le Seigneur ».

Le mot hébreïque pour sanctifier est généralement traduit ainsi dans l'Ancien Testament. Il n'existe que peu d'exceptions cependant. Nous remarquons deux d'entre elles alors que nous concluons cette étude.

Lorsque les villes de refuge furent choisies comme des lieux dans lesquels un homme pouvait fuir pour échapper à la colère du vengeur de sang, « Et ils assignèrent Kedesh en Galilée » (Josué 20.7). Le mot ici traduit pour « assigner » est le même mot qui est utilisé ailleurs pour « **sanctifier** », comme l'annotation nous le confirme.

L'autre traduction de ce mot est trouvée dans 2 Rois 10.20, où « proclamer » est trouvé. « Proclamez une assemblée solennelle à Baal».

De ces utilisations bibliques du mot

nous avons la garantie dans l'affirmation que lorsque Dieu sanctifia le septième jour, Il le mit à part pour un usage saint. Il le désigna comme le sabbat. Il le proclama être un jour saint. Ainsi le Seigneur du sabbat, Christ annonçait qu'Il l'avait fait pour l'homme, pour qu'il lui soit une bénédiction et une aide, pour qu'il lui serve de souvenir de la création et de Son amour pour l'homme. C'est Son don spécial pour l'humanité, qui en a encore plus besoin que le couple saint dans le jardin d'Eden.





« Les volumes de l'Esprit de Prophétie, ainsi que les Témoignages, devraient être introduits dans chaque famille observant le Sabbat, et les frères devraient connaître leur valeur et être invités à les lire. . . Ils devraient être dans la bibliothèque de chaque famille et lus encore et encore . Qu'ils soient conservés là où ils peuvent être lus par beaucoup , et qu'ils soient épuisés par tous les voisins ». (4TE 390.3 Anglaise) « Confiez-vous en l'Eternel, votre Dieu, et vous serez affermis; confiez-vous en ses prophètes, et vous réussirez ». (2 Chron. 20:20)"

Plan de lecture pour les Témoignages à l'Église

Ce plan est un moyen exceptionnel pour une nouvelle expérience dans votre vie spirituelle . Participez à ce plan avec l'église mondiale pour la préparation finale pour le grand événement du retour de Jésus-Christ !

**INSCRIVEZ-VOUS POUR RECEVOIR QUOTIDIENNEMENT LES TEXTES VIA E-MAILS À :
WWW.REVIVREENSEMBLE.COM**

LE SABBAT AVANT LE SINAÏ

Lorsque Dieu délivra Son peuple de l'esclavage égyptien et l'amena dans le désert, Il lui fit connaître les conditions selon lesquelles il pouvait bénéficier de Ses bénédictions et de Sa protection continuallement. Dieu déclara : « Si tu écoutes attentivement la voix du SEIGNEUR ton Dieu, et si tu fais ce qui est droit à sa vue, et si tu prêtes l'oreille à ses commandements et si tu gardes tous ses statuts, je ne mettrai sur toi aucune des maladies que j'ai fait venir sur l'Égypte ; car je suis le SEIGNEUR qui te guérit ». (Exode 15.26). Cette promesse lui fut donnée à condition que les enfants d'Israël « **prêtent oreille à Ses commandements et gardent tous Ses statuts** ».

Le pain que le peuple avait apporté avec lui d'Egypte ne dura pas beaucoup de jours, et bientôt il eut faim et commença à murmurer. « Plût à Dieu » dit-il « si nous avions pu mourir par la main du SEIGNEUR dans pays d'Egypte, quand nous étions assis près des potées de chair, et quand nous mangions du pain à satiété ; car vous nous avez amenés dans ce désert, pour faire mourir de faim toute cette assemblée ». (Exode 16.3) Le Seigneur lui répondit rapidement : « Voici, je vais vous faire pleuvoir du ciel du pain, et le peuple sortira, et ils en recueilleront une certaine provision chaque jour, afin que je l'éprouve, pour voir s'il marchera, dans ma loi, ou non ». (Exode 16.4).

Moïse appela le peuple et les instruisit. « C'est ce que le SEIGNEUR a dit : Demain est le repos du sabbat saint au SEIGNEUR ; faites cuire ce que vous avez à

cuire aujourd'hui, et faites bouillir ce que vous avez à bouillir, et ce qui reste rangez-le pour le garder jusqu'au matin». (Exode 16.23). Tous les jours les enfants d'Israël devaient rassembler la manne pour un seul jour, mais le sixième jour ils devaient en ramasser une double portion, car Moïse leur avait dit que la manne ne tomberait pas du ciel le jour du sabbat. Le vendredi, ils devaient préparer tout leur repas et le sabbat manger ce qu'ils avaient préparé.

Le sabbat, Moïse leur dit : « Mangez-le aujourd'hui ; car aujourd'hui est le sabbat au SEIGNEUR ; aujourd'hui vous n'en trouverez pas dans les champs. Pendant six jours, vous le recueillerez, mais au septième jour, qui est le sabbat, il n'y en aura pas ». (Exode 16.25-26).

En dépit de tout ce que Dieu avait annoncé : « il arriva, qu'au septième jour, quelques-uns du peuple sortirent, pour en recueillir, et ils n'en trouvèrent pas ». (Exode 16.27). Ils avaient eu des directives bien définies. Il ne pouvait y avoir aucun malentendu. Ils savaient ce qu'ils devaient faire et ce qui était attendu d'eux, pourtant, certains « sortirent ... le septième jour pour en recueillir ». « Et le SEIGNEUR dit à Moïse : Jusqu'à quand refuserez-vous de garder mes commandements et mes lois ? Considérez que le SEIGNEUR vous a donné le sabbat, c'est pourquoi il vous donne au sixième jour du pain pour deux jours ; demeurez chacun chez soi, que personne ne sorte de chez lui le septième jour. Ainsi le peuple se reposa le septième jour »



LE SABBAT N'EST PAS UNE NOUVELLE INSTITUTION

Le sabbat n'est pas présenté ici comme une nouvelle institution introduite maintenant pour la première fois. Au contraire, le sabbat était bien connu. Ce n'était pas une loi nouvelle pour eux. Dieu leur parle familièrement de la loi et leur fait la promesse de les libérer de la maladie s'ils « prétent oreille à Ses commandements et garde tous Ses statuts » (Exode 16.26). Cette phraséologie est quasiment la même que celle utilisée pour Abraham plusieurs années auparavant. « Abraham a obéi à ma voix, et a gardé mon ordre, mes commandements, mes statuts et mes lois ». (Genèse 26.5).

A partir de cela nous savons qu'Abraham connaissait quels étaient les commandements de Dieu, Ses statuts et Ses lois, qu'il les observa et les enseigna à ses enfants pour qu'ils les observent également. (Genèse 18.19) Isaac et Jacob étaient ses fils et ses petits fils, ils avaient respectivement soixante-quinze ans et quinze ans à la mort d'Abraham. C'était Jacob qui plus tard alla en Égypte. Nous savons que les enfants d'Israël lorsqu'ils vivaient en Égypte connaissaient les lois et les statuts du Seigneur, et que lorsque Dieu leur parla au sujet de l'observation de Ses commandements, ils savaient exactement ce qu'il voulait dire.

Ceux qui soutiennent que la loi de Dieu et le sabbat n'étaient pas connus avant Moïse et le Sinaï ne sont pas bien informés. Abraham connaissait les commandements, les statuts et les lois de Dieu et les avaient enseignés à ses enfants. Dieu Lui-même observa le sabbat du septième jour dans le jardin d'Eden. Par conséquent, Adam et Ève

connaissaient le sabbat. Et maintenant Dieu décidait d'éprouver Israël pour voir s'il observerait Sa loi ou non.

Israël était dans le désert, où il n'y avait aucune possibilité de cultiver la terre ou d'avoir de nombreux troupeaux comme il en avait lorsqu'il était en Égypte. Si la nourriture ne lui était pas donnée d'une façon surnaturelle, il serait mort de faim. Par conséquent Dieu se proposa de le nourrir avec le pain du ciel, et de lui donner un sujet d'étude sur l'observation du sabbat.

Dieu fit que la manne tomba durant six jours chaque semaine. Dieu aurait pu laisser la manne tomber du ciel tous les jours s'il l'avait désiré, ou tous les trois jours, ou un seul jour dans la semaine, ou les sept jours de la semaine. Mais Dieu fit le choix que la manne tombe durant six jours et qu'elle ne tombe pas le septième jour. Pour compenser cette perte, Il permit qu'elle tombe deux fois plus le sixième jour par rapport aux autres jours, ainsi les besoins du septième jour seraient couverts. C'était une manière efficace d'enseigner à Israël deux choses importantes : travailler six jours et se reposer le septième jour.

Mais Dieu fit plus que cela. Il fit en sorte que la manne se conserve uniquement un seul jour et qu'après elle se gâte. C'était une façon pour que le peuple en recueille suffisamment chaque jour, et ainsi il travaillait durant six jours. Dieu aurait pu s'arranger pour que la manne se conserve durant deux jours ou sept jours ou durant un plus grand nombre de jours. Mais Il fit qu'elle ne pouvait se conserver qu'une seule journée. Il agit de la sorte dans un but, comme nous l'avons déjà

souligné.

Mais qu'en était-il durant le sabbat, lorsqu'aucune manne ne tombait du ciel ? Cela permettait que le sabbat soit démarqué des autres jours. Pouvait-Il faire autre chose pour imprimer sur l'esprit du peuple le caractère sacré du sabbat ? Oui, si Dieu pouvait faire en sorte que miraculeusement la manne ne se gâte pas durant le sabbat, ce serait un enseignement supplémentaire concernant l'observation du sabbat. Et ainsi Dieu décida que durant la semaine, Il permettrait que la manne soit bonne uniquement durant vingt-quatre heures, et pour honorer le jour du sabbat, Il permettrait que la manne du vendredi soit comestible également le sabbat. Premièrement, il s'y trouvait une leçon sur le travail durant les six jours. Deuxièmement, un enseignement sur le fait de garder le sabbat saint.

Le fait que la manne tombe était aussi une leçon nationale dans l'observation du sabbat en relation avec le septième jour. Si cette leçon avait été déjà donnée une fois, elle aurait eu une signification énorme concernant l'estime de Dieu sur le sabbat. L'avait-Il répété à deux reprises, il n'y aurait aucun doute concernant l'intention de Dieu. L'avait-Il répété semaine après semaine pendant une année, tous pourraient savoir que Dieu voulait enseigner une leçon sur le sabbat à Israël si profondément et complètement qu'Israël ne pourrait jamais l'oublier. Que pourrons-nous dire alors, lorsque cet enseignement a été répété non pas une fois ou deux ou dix fois, mais plus de deux mille fois, car cinquante-deux fois par an durant quarante années ! Si Israël n'avait pas appris la leçon à ce moment, il n'y aurait eu aucune raison de poursuivre cet enseignement.

M.L ANDREASEN

LE SABBAT AU SINAI

Au troisième mois après qu'Israël soit sorti d'Égypte, il alla au désert du Sinaï. Jamais un peuple n'avait vu la puissance de Dieu se manifester de façon aussi saisissante qu'en fut témoin Israël au cours de ces deux mois. Maintenant, il devait être les témoins du point culminant. Le peuple allait entendre Dieu Lui-même parler des cieux.

Au moment où Dieu avait convoqué Israël pour le rencontrer, tout le peuple était assemblé autour de la montagne, laquelle était clôturée de sorte qu'aucun homme ou animal ne puissent involontairement empiéter sur le sol saint. « Et le mont Sinaï était tout en fumée, parce que le SEIGNEUR y était descendu dans le feu ; et sa fumée montait comme la fumée d'une fournaise, et tout le mont tremblait beaucoup. Et comme le son de la trompette se renforçait, et allait de plus en plus fort ; Moïse parlait, et Dieu lui répondait par une voix ». (Exode 19. 18-19)

Dieu descendit sur le Mont Sinaï et prononça les dix commandements au peuple, tel que cela est enregistré dans Exode.

M.L ANDREASEN



LA LOI DE DIEU

« Et Dieu prononça toutes ces paroles, disant ».

« Je suis le SEIGNEUR ton Dieu, qui t'ai sorti du pays d'Égypte, de la maison de servitude ».

1. « Tu n'auras pas d'autres dieux devant moi ».
2. « Tu ne te feras pas d'image taillée, ni aucune ressemblance de quoi que ce soit qui est dans le ciel en haut, ni ce qui est sur la terre en bas, ni ce qui est dans l'eau sous la terre ; Tu ne t'inclineras pas devant elles, et tu ne les serviras pas ; car moi, le SEIGNEUR ton Dieu suis, un Dieu jaloux, visitant l'iniquité des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième et à la quatrième génération de ceux qui me haïssent, Et faisant miséricorde envers des milliers de ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements ».
3. « Tu ne prendras pas le nom du SEIGNEUR ton Dieu en vain ; car le SEIGNEUR ne tiendra pas pour innocent celui qui aura pris son nom en vain ».
4. « Souviens-toi du jour du sabbat, afin de le garder saint. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton travail ; Mais le septième jour est le sabbat du SEIGNEUR ton Dieu ; tu ne feras aucun travail en ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes ; Car en six jours le SEIGNEUR a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé le septième jour ; c'est pourquoi le SEIGNEUR a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié ».
5. « Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soient prolongés sur la terre que le SEIGNEUR ton Dieu te donne ».
6. « Tu ne tueras pas ».
7. « Tu ne commettras pas d'adultèbre ».
8. « Tu ne voleras pas ».
9. « Tu ne diras pas de faux témoignage contre ton voisin ».
10. « Tu ne convoiteras pas la maison de ton voisin ; tu ne convoiteras pas la femme de ton voisin, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui soit à ton voisin ».

LE COMMANDEMENT DU SABBAT

Dans la loi proclamée au Sinaï le commandement du sabbat occupe une place importante. Avant cela, Dieu avait donné à Israël une démonstration visuelle de Sa grande considération du sabbat. En fait, la même semaine où le commandement fut annoncé du Mont Sinaï, la manne tomba copieusement le sixième jour, et le sabbat il n'en tomba pas, un rappel du désir de Dieu concernant le jour du repos. De tous les commandements, c'était le seul qui était souligné, car le sabbat était le jour durant lequel Israël aurait du temps pour instruire ses enfants dans les voies de Dieu. L'observation de ce commandement affecterait l'observation de tous les autres. C'était le seul et l'unique commandement qui donnait un temps pour la contemplation de Dieu et Ses œuvres.

La loi des dix commandements s'applique t-elle à l'ensemble du monde, ou est-elle uniquement applicable à Israël et ne concerne pas les Chrétiens ? C'est une question importante. Il n'existe pas de véritable contestation sur les neuf autres commandements, la question concerne réellement le quatrième. Est-ce que tous les Chrétiens doivent observer le quatrième commandement? Est-ce un commandement moral ?

Cette question sera débattue plus complètement alors que nous considérerons les aspects du sabbat dans le Nouveau Testament, mais il serait bien à ce moment de faire quelques observations générales sur la loi, souvent appelée la loi morale.

Les dix commandements ont tous des caractéristiques d'une loi universelle. En fait, je doute que la

question de l'universalité de la loi soit toujours soulevée si ce n'est que pour le quatrième commandement. Tous s'accordent que les commandements qui traitent avec le vol, le serment, le meurtre, la convoitise et l'adoration à Dieu sont des commandements moraux, applicables à toutes les catégories de personnes et nationalités d'hommes. Leur application universelle est admise et je ne me sens pas obligé de convaincre un homme à penser autrement. Je considère cette question tranchée. Ce commandement appartient-il à la loi morale et concerne t-il l'ensemble des hommes ? La prépondérance de l'évidence est en faveur du commandement du sabbat, car il est de la même nature que les autres commandements.

Le commandement du sabbat est un commandement moral au même niveau que les autres, en fait, il les souligne tous.

Le premier des trois commandements traite avec Dieu et Ses adorateurs. Nous ne devons pas avoir d'autres dieux que Dieu. Nous ne devons faire aucune image ou représentation des choses célestes ou terrestres et l'adorer. Nous devons être révérencieux et respectueux et ne pas prendre le nom de Dieu en vain. Ensuite arrive, le commandement sur le sabbat, qui définit le moment durant lequel nous devons adorer Dieu et participer aux choses de l'esprit. Si ce commandement était mis de côté, aucun moment défini pour l'adoration ne serait donné. Dans ce cas les hommes devraient suppléer à cette omission. Si Dieu doit être adoré par Son peuple, s'il doit y avoir un ordre et un système religieux, le temps doit être absolument planifié et donné.

Cela fait du sabbat une nécessité. Cette omission du Décalogue serait fatale à la religion. Répétons, si Dieu n'avait pas donné un jour particulier, les hommes auraient du le faire. Un jour d'adoration appartient à la religion.

Nous avons noté ci dessus et souhaité accentuer que le sabbat est le fondement de tous les autres commandements, donnant le temps nécessaire pour la contemplation des devoirs de l'homme envers son Créateur et son prochain. Lorsque nous considérons le plan de Dieu concernant le sabbat, c'est ce jour dont Il se sert pour instruire Ses enfants dans les voies de Dieu. C'est ce jour qu'il a mis à part pour cette œuvre si importante. Et à moins que ce temps ne soit jalousement respecté, Dieu est privé de l'adoration qui Lui est due. Lorsque nous prenons tout cela en considération, il est clair que non seulement le sabbat a une place dans la loi morale, non seulement il s'agit d'un commandement moral en lui-même, mais dans un certain sens c'est ce qui lie tous les commandements ensemble, qui relie la terre et le ciel ensemble, qui donne l'unité au sein du peuple de Dieu, et qui place le sceau spirituel sur tous les autres. Que personne ne méprise ou ne rejette le sabbat de Dieu. Que personne ne le néglige.

M.L ANDREASEN

COMMENT DIFFÉRENCIER LES VRAIS PROPHÈTES DE DIEU D'AVEC LES FAUX PROPHÈTES ?

Il est écrit dans la Bible que nos fils et nos filles prophétiseront, les jeunes gens auront des visions et que les vieillards auront des songes ! Actes 2:17 ! Joël 2:28 !...tout cela dans les derniers jours !

La Bible nous avertit aussi et surtout que dans les derniers temps il s'élèvera de faux prophètes et de faux christs qui séduiront beaucoup de gens ! Matthieu 24:11,12 et 10 ! Matthieu 24:24 ! Matthieu 24: 4 et 5 !... Comment s'en prémunir de tous ces faux bergers , Comment se protéger de tous ces faux prophètes ? Comment les reconnaître ?

Psaume 119:105 ! La Bible TOUT ENTIÈRE est notre lumière, notre guide , ... notre "mode d'emploi" pour éviter de tomber dans tous les nombreux pièges subtils de Satan , notre adversaire, le malin !

En effet , les Saintes Écritures nous donnent quelques conseils pour éprouver l'authenticité d'un prophète. Cette liste n'est point exhaustive cependant voilà donc 7 conseils pour éprouver l'authenticité de tous les nouveaux prophètes .

1^{er} Conseil ..

Comprendre que les messages de Dieu sont à travers des visions et des rêves ! Nombres 12: 6 !. Mais nous devons faire très attention car tous les prophètes (vrais et faux) reçoivent des visions et/ou des rêves! D'où l'extrême importance de tous ces conseils.

2^{ème} Conseil.-

Nous devons nous assurer que la vision, le rêve ou le message doit être TOUJOURS en accord avec les Ecritures, la révélation de notre Dieu; Esaïe 8:20; Esaïe 34: 16 !.

3^{ème} Conseil.-

Le message doit être vérifié avec les Saintes Écritures Actes 17: (10)-11; **Sola Scriptura!** = l'Écriture Seule !

Le faisons-nous ? Accueillons-nous Sa Parole avec beaucoup d'empressement ?. Nous les examinons chaque jour pour tout vérifier?

4^{ème} Conseil .-

S'assurer que Jésus est le centre du message; 1 Jean 4:1-3.

5^{ème} Conseil .-

Constatuer que le messager ou le prophète doit TOUJOURS suivre, Imiter et refléter JÉSUS!; Jean 14:15 ; 1 Jean 2:3-6; Apocalypse 14: 12; les **Commandements de Dieu ET la Foi de Jésus** ! La loi ET la Foi!.

6^{ème} Conseil.-

La prophétie donnée doit s'accomplir Jérémie 28: 9; lire aussi; Jérémie 28: 1-17 (surtout les versets 1,2,5,7-11 et 15-17 !) ! Deutéronome 18: 15-22 !Lire attentivement Deutéronome 13: 1-5 !

7^{ème} Conseil.-

Le messager doit produire les fruits du ministère prophétique ! Matthieu 7: 15-20; Luc 6 : 43-46 ; 2 Timothée 3 : 5-9; 2 Pierre 2 : 1-3; 2 Pierre 2: 9.

Prions sans cesse pour réclamer la Sagesse à Notre Dieu d'Amour afin d'examiner toutes choses mais RETENIR que ce qui est bon !1Thessaloniciens 5:21 !

ERIC GINOIX





The advertisement features a vintage-style microphone and a golden trumpet. The text 'TROMPETTE FM' is prominently displayed in blue and yellow, with the tagline 'POUR BÂTIR UNE FOI SOLIDE' below it. In the top right corner, there is a logo for 'MISSION TROMPETTE' with the tagline 'POUR BÂTIR UNE FOI SOLIDE' underneath. The main text in the center reads: 'Si vous savez lire entre les minutes du temps'. Below this, a smaller text states: 'Vous saurez qu'il ne reste plus que quelques secondes avant la fin'. At the bottom, it says: 'Le dernier message pour ce monde doit se faire entendre d'une manière claire et audible, tel le son d'une Trompette' and 'c'est là notre Mission'.



